



PROCÈS VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS DU CONSEIL DE L'UFR
SCIENCES
SCRUTIN DU MARDI 27 MARS 2018

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Vu les statuts de l'UFR Sciences,

Vu les décisions n°2018-60-UM, n°2018-205-UM et n°2018-243-UM,

Vu les procès-verbaux de constatation des opérations de vote et de dépouillement du 27 mars 2018,

Le Président de l'Université, en vue de procéder à la proclamation des résultats du scrutin du **mardi 27 mars 2018** a procédé à la vérification du procès-verbal susvisé et a arrêté comme suit les résultats de ce scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	8368
Nombre de votants (A)	280
Nombre de bulletins blancs (B)	7
Nombre de bulletins nuls (C)	3
Nombre de votes valablement exprimés (D = A - B - C)	270

Nom des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
Z'élus Sciences	209	6
UNI : on agit, tu réussis !	61	2

En conséquence, le Président de l'Université de Montpellier proclame élus :

➤ **Pour la liste : Z'Elus Sciences**

- Renaud SOROT (Suppléant : Guilhem FOUILHE)
- Coraline MONTARIOL (Suppléante : Adèle BARROIL)
- Alban DURAND (Suppléant : David ABEZA)
- Axelle SCHMITT (Suppléante : Déborah GARCIA)
- Maxime BOUDET (Suppléant : Teddy BAYLET)
- Noémie FRERE (Suppléante : Aude BRETAGNOLLE)

➤ **Pour la liste : Unis : on agit, tu réussis !**

- > Alexandre SERP (Suppléant : Thomas BESSEDE)
- > Oriane BASSO (Suppléante : Nolwenn BAUTIER)

Conformément aux articles D719-39 et D719-40 du Code de l'Education, toutes contestations présentées par les électeurs, le Président de l'Université ou le Recteur doivent être formulées par courrier à l'attention de la Commission de contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier (adresse postale : *Tribunal administratif de Montpellier – Commission de Contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier – 6, rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2.*). La commission doit être saisie dans un délai maximum de cinq jours après la proclamation des résultats.

Fait à Montpellier, le 28 mars 2018.

Le Président de l'Université de Montpellier

